

"L'Institution nationale des droits de l'homme se concrétise !"

Séance d'information du 1er décembre 2022

"L'Institution nationale des droits de l'homme se concrétise !" C'est sous ce titre qu'un événement public a eu lieu le 1er décembre 2022. Le groupe de travail chargé de la constitution de l'Institution a informé le public sur l'état des travaux et un débat a eu lieu sur les attentes et les idées concernant la nouvelle institution.

Environ 180 personnes de toute la Suisse - issues de la société civile, de la recherche, de l'économie, de l'administration et de la politique - ont participé à cet événement hybride, environ 90 personnes sur place et environ 90 en ligne.

Dans son discours de bienvenue, Gilles Roduit (remplaçant l'ambassadeur Simon Geissbühler, malade), de la Division Paix et droits de l'homme, a souligné que la création d'une Institution nationale des droits de l'homme (INDH) avait pour but, en Suisse aussi, de donner du poids aux engagements pris en matière de mise en œuvre pratique des droits de l'homme. L'importance de la nouvelle INDH en tant que passerelle à différents niveaux et entre les acteurs les plus divers a été soulignée. En Suisse également, la nouvelle INDH doit s'orienter sur les "Principes de Paris" de l'ONU.

Les interventions des membres du groupe de travail Caroline Hess-Klein, Regula Mader et Bettina Fredrich ont décrit le processus de près de vingt ans ayant mené à l'adoption de la loi fédérale révisée en 2021, l'état actuel des travaux du groupe de travail ainsi que les étapes restantes jusqu'à l'assemblée constitutive de l'INDH le 23 mai 2023.

Un panel de haut niveau composé de Florence Nater, conseillère d'Etat neuchâteloise, Matthias Michel, conseiller aux Etats zougais, Antonio Hautle, directeur du Global Compact Network de l'ONU en Suisse, Hardy Landolt, avocat et professeur titulaire à l'Université de Saint-Gall, Anu Sivaganesan, présidente de zwangsheirat.ch, et Matthieu Loup, vice-président de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse CFEJ, a discuté des attentes et des exigences posées à la nouvelle institution. Il est apparu que l'INDH apporterait une plus-value déterminante pour la protection et la promotion des droits de l'homme en Suisse. La nouvelle Institution nationale peut assumer des tâches et des rôles importants qui, jusqu'à présent, n'ont été assumés que de manière insuffisante ou limitée en Suisse.

Dans son discours de clôture, Susanne Kuster, vice-directrice de l'Office fédéral de la justice (OFJ), s'est montrée optimiste quant à la nouvelle institution et a souligné l'importance et l'utilité d'une institution suisse des droits de l'homme pour tous les niveaux étatiques, pour l'économie et pour la société civile.